

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 29 Septembre 2021 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

21/066/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Approbation des règlements intérieurs des équipements sportifs et des Centres Municipaux d'Animation (CMA).

Monsieur le Maire du 6^{ème} Secteur soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Les équipements sportifs décentralisés et les Centres Municipaux d'animation, placés sous l'autorité de la Mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements, sont mis à disposition des associations.

Les règlements intérieurs ont été mis à jour sur le respect de l'utilisation des locaux municipaux.

En conformité avec les dispositions légales, il est proposé d'approuver les documents, ci-annexés, destinés à régir le fonctionnement des équipements sportifs transférés et des centres d'animation des 11^{ème} et 12^{ème} Arrondissements pour la durée de la mandature.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LES DELIBERATIONS 20/015/HN ET 20/016/HN DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENTS DU 23 JUILLET 2020
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvé le règlement intérieur des Centres Municipaux d'Animation ci-annexé.

ARTICLE 2 Est approuvé le règlement intérieur des équipements sportifs ci-annexé.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**